

Fiche-action n°EB4

ATELIER DU FUTUR « ENERGIE ET BATIMENTS » - AFCB08

Promouvoir l'installation de capteurs solaires thermiques et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics de la commune et aider les propriétaires intéressés dans leurs démarches

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

La puissance du soleil est prodigieuse. En Suisse, elle représente quelque 40 000 milliards de kilowattheures, soit l'équivalent de 220 fois la consommation énergétique actuelle¹. Bien entendu, la difficulté consiste à la capter efficacement et, bien davantage encore, à la stocker. Les progrès technologiques de ces dernières années sont toutefois prometteurs. Aussi, face à l'augmentation du prix des énergies fossiles (non renouvelables et polluantes), la pertinence de recourir à l'énergie solaire (propre et disponible en grande quantité) est bien réelle.

Les objectifs de *Swissolar* sont précis :

- Installer 1m² de capteurs solaires par habitant d'ici 2020, ce qui permettra de couvrir 2/3 des besoins en eau chaude sanitaire. (L'état actuel en Suisse est de 0,05 m² par habitant. A titre de comparaison, il est de 0,32 m² par habitant en Autriche, soit 7 fois plus.)
- Installer 1m² de panneaux photovoltaïques par habitant d'ici 2020, ce qui permettra de couvrir 10% des besoins ménagers. (L'état actuel dans notre pays est de 0,03 m² par habitant. En Allemagne il est de 0,22 m² par habitant, soit 7 fois plus.)

Ainsi, des pays comme l'Autriche et l'Allemagne - qui bénéficient de conditions d'ensoleillement comparables aux nôtres - ont fait le choix d'une politique énergétique ambitieuse. En Suisse, malgré de nombreuses initiatives intéressantes², la réalité est tout autre. Le potentiel de développement de capteurs solaires et panneaux photovoltaïques reste donc très important dans notre pays !

Les membres de l'Atelier souhaitent que la commune de Chêne-Bourg participe au comblement de ce retard en favorisant de manière efficiente l'installation de capteurs solaires et de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments et des villas situés sur son territoire. Il s'agit de faciliter les démarches des propriétaires et d'aider ceux qui souhaitent recourir à l'énergie solaire.

Objectifs visés :

Utiliser des ressources renouvelables permet d'accroître son autonomie énergétique. En d'autres termes, l'objectif principal de l'action consiste à diminuer le niveau de dépendance des propriétaires de Chêne-Bourg (qui le souhaitent) aux énergies fossiles et non durables.

L'action propose une utilisation maximum du potentiel de l'énergie solaire. Des quotas à atteindre peuvent être fixés comme objectifs communaux : 20% de la consommation en eau chaude sanitaire et 10% des besoins électriques ménagers grâce à l'énergie solaire à l'horizon 2025, apparaît comme un défi réaliste pour Chêne-Bourg.

¹ Source : Association suisse des professionnels de l'énergie solaire (*Swissolar*), <http://www.swissolar.ch/Chiffr.212.0.html?&L=1>

² Par exemple, à Winterthour, la municipalité soutient à travers son Fonds (*Fonds climatique des services municipaux de la ville de Winterthour*) l'installation de toits solaires pour la production d'eau chaude. La commune de Vernier met à disposition des entreprises à but non lucratif les toitures qui s'y prêtent pour poser des panneaux photovoltaïques. A Lausanne la « bourse solaire » relie d'une part des clients désireux de couvrir une partie ou la totalité de leur consommation électrique avec de l'énergie solaire et qui sont d'accord d'en payer 1 franc le kwh et, d'autre part, des producteurs qui financent et installent des centrales photovoltaïques sur des bâtiments privés.

Pertinence développement durable de l'action :

Pôle social : le solaire permet une production énergétique autonome, renouvelable et potentiellement moins conflictuelle ; en outre, l'activité est potentiellement créatrice d'emplois dans la région.

Pôle économique : l'investissement de départ nécessaire à l'installation de panneaux solaires est rentabilisé à moyen terme.

Pôle environnemental : l'énergie solaire est une ressource renouvelable, son utilisation est respectueuse de l'environnement.

Description et mise en place de l'action:

L'action proposée se déroule en deux temps :

1) Réalisation d'un diagnostic :

- Recensement des potentiels des toitures communales, publiques et privées, pouvant accueillir des capteurs solaires et des panneaux photovoltaïques (coefficient favorable selon l'exposition, les surfaces, etc.). Pour une réduction des coûts, ce diagnostic peut être réalisé par un étudiant encadré³.
- Publication du potentiel des toitures communales dans le Chênois (ou autre vecteur de diffusion)

2) Instauration d'aides à l'adresse des propriétaires intéressés :

- Prise en charge par la commune :
 - o des devis d'installation ;
 - o des démarches relatives au financement du projet. Le manque de liquidité constitue souvent un obstacle important pour le propriétaire. Pour réduire cette contrainte, il pourrait s'agir de mettre en place une formule de cautionnement des propriétaires par la commune auprès d'une banque sur le montant (ou une partie du montant) qui fait traditionnellement l'objet d'un apport en fonds propres ;
 - o des demandes d'autorisation de construire au Service cantonal des monuments et des sites.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments communaux et de l'aménagement; le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

SIG, ScanE, fournisseurs de panneaux (Sunwatt Bio www.sunwatt.ch, par ex.), banques.

Budget :

A préciser

Indicateurs de développement durable :

- Nombre et caractéristiques des aides (cautions) accordées par la commune aux propriétaires.
- Part de l'énergie solaire dans la production d'eau chaude et dans la production d'électricité à l'échelle globale de la commune et de manière spécifique dans les bâtiments communaux.

Suivi et amélioration continue :

Bilan périodique basé sur les indicateurs ci-dessus

³ Encadrement possible par le Service cantonal de l'énergie ScanE qui a réalisé un tel diagnostic sur les toits propriétés de l'Etat de Genève (M. Jacobus Van Der Maas, 022.327.20.92).